

LA BOISSIERE - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BOISSIERE

Séance du 17 décembre 2015

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal

15

En exercice

15

Qui ont pris part à la délibération

8

Date de Convocation

09/12/2015

Date de l'affichage

09/12/2015

L'an deux mil quinze et le dix-sept décembre,

à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude CROS, Maire.

Présents : Rodolphe AUGÉ, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Roger PERRET

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BOUDES (pouvoir à Mme COIGNARD), Jessica MARTINEZ-DUPUIS (pouvoir à M. LOUBET), Daniel PRUNIER (pouvoir à M. LAINÉ)

Excusés : Sabine CHAUSSAT, Julie LABRY, Victor PEREIRA,

Absent : Sylvain SECONDY

M. PERRET a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération : RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS 2016

Monsieur le Maire, rappelle au conseil que par délibération en date du 16 décembre 2009 le tarif d'un repas au restaurant scolaire a été fixé à 3.70 € et le tarif d'accueil des fratries d'enfants participant au soutien scolaire à 1 €. Il annonce au conseil que le prestataire a maintenu le tarif de ses repas à la rentrée de septembre (4.03 € TTC).

Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs pour 2016.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude CROS

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le **22 DEC. 2015**

DEL15064

